



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**MAIRIE DE VINEUIL-SAINT-FIRMIN**  
Département de l'Oise  
Arrondissement et Canton de Senlis

**Année 2026**

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N°002**

**RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU  
STATIONNEMENT AU 47 RUE GEORGES DAUCHY**

Le Maire de la Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-24, L.2211-1 à L 2212-2 inclus L 2213-1 et L 2213-2,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu la demande du 6 janvier 2026 faite par l'entreprise LABBE située 101 rue Jules Verne 60190 MOYVILLERS,

Considérant que les travaux de création d'un branchement d'assainissement devant le 47 rue George Dauchy 60500 Vineuil-Saint-Firmin peuvent présenter un danger et nécessitent de réglementer la circulation et le stationnement,

**ARRETE**

**Article 1:** A compter du lundi 26 janvier 2026 et pour une durée de 10 jours, l'entreprise LABBE procédera à des travaux de création d'un branchement d'assainissement devant le 47 rue George Dauchy.

**Article 2** Pour garantir la sécurité de la circulation routière et du chantier, en agglomération :

- La circulation sera alternée par demi-chaussée au droit des travaux avec mise en place de feux tricolores,
- Le stationnement sera interdit devant le n°47 rue Georges Dauchy.

**Article 3** L'entreprise LABBE est chargée de mettre en place la signalisation routière adaptée pour guider les usagers et de prendre toutes les dispositions nécessaires à la sécurité des véhicules et des piétons.

**L'entreprise LABBE sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.**

**Article 4** A la fin des travaux, l'entreprise LABBE devra remettre en état les trottoirs et la chaussée comme initialement.

**Article 5** Les infractions au présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées et poursuivies conformément à la loi.

**Article 6** La Secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de CHANTILLY
- Monsieur le Chef de la Police Municipale
- Centre de secours de Lamorlaye
- L'entreprise LABBE

FAIT À VINEUIL-SAINT-FIRMIN, le 7 janvier 2026.

Le Maire,

François LANGERAULT

